

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 3/01/2019 Date de révision: 19/08/2021 Remplace la fiche: 09/06/2020 Version 10

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit \*

Forme du produit : Mélange sous forme de grains

Nom du produit : SORKIL G GRAINS

Type de produit : Produits biocides (TP14) AMM : FR-2013-0111

UFI: : 47X3-F3K3-A00E-WUQY

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Destiné à une utilisation par des professionnels de la lutte contre les rongeurs.

Utilisation de la substance/mélange : Rodenticide - un biocide du type produit 14 selon le Règlement (UE) No 528/2012 du

Parlement européen et du Conseil concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation

des produits biocides.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Le produit n'est pas autorisé pour un usage non professionnels

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Edialux France Z.A. Mâcon Est 01750 Replonges

T +33 3 85 31 89 10 - F +33 3 85 31 89 11(Horaires d'ouverture : semaine 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h00 ; week-end et fériés : fermé)

info@edialux.fr - www.edialux.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 |             |

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A H360E

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H360D - Peut nuire au foetus.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (CLP) : P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les poussières. P280 - Porter des gants de protection.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

19/08/2021 FR (français) FDS Réf.: SORKIL G GRAINS EDI FR 1/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### **Substances**

Non applicable

#### Mélanges 3.2.

| Nom                    | Identificateur de produit   | %     | Classification selon le<br>règlement (CE) N° 1272/2008<br>[CLP]   |
|------------------------|---|-------|---|
| Difenacoum (ATP9)      | (N° CAS) 56073-07-5<br>(N° CE) 259-978-4<br>(N° Index) 607-157-00-X | 0,005 | Acute Tox. 1 (Oral), H300<br>Acute Tox. 1 (Dermal), H310<br>Acute Tox. 1 (Inhalation), H330<br>Repr. 1B, H360D<br>STOT RE 1, H372<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) |
| Benzoate de dénatonium | (N° CAS) 3734-33-6<br>(N° CE) 223-095-2                             | 0,001 | Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 4 (Inhalation), H332<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Chronic 3, H412   |

#### Limites de concentration spécifiques:

| Nom               | Identificateur de produit                    | Limites de concentration spécifiques                              |
|-------------------|--|---|
| Difenacoum (ATP9) | (N° CAS) 56073-07-5                          | (0,002 = <c 0,02)="" 2,="" <="" h373<="" re="" stot="" th=""></c> |
|                   | (N° CE) 259-978-4<br>(N° Index) 607-157-00-X | (C >= 0,003) Repr. 1B, H360D<br>(C >= 0,02) STOT RE 1, H372       |

Texte complet des phrases H: voir section 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **Description des premiers secours**

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes.

Premiers soins après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/ vétérinaire uniquement.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion

: Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

19/08/2021 FR (français) FDS Réf.: SORKIL G GRAINS EDI FR 2/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une distribution non contrôlée dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Détruire conformément

aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Porter un équipement de protection respiratoire (type APF10) lors du transvasement des grains

appropriée de grante régistante que produite chimiques (calen la norme FNISO 374.4 2044)

en vrac. Porter des gants résistants aux produits chimiques (selon la norme EN ISO 374-1 :2016

/ type A) lors de la manipulation des grains.

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Garder sous clef.

Conditions de stockage : Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. À l'écart des

produits parfumés.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage : >= 25 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation. Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire de nouvelle infestation.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

| SORKIL G GRAINS -Talc (CAS : 14807-96-6) * |                     |                                |
|--|---------------------|--------------------------------|
| Suisse                                     | Nom local           | www.suva.ch/waswo/1903.f       |
| Suisse                                     | VME (mg/m³)         | 3 mg/m³ poussières alvéolaires |
| Suisse                                     | VLE(mg/m³)          | 10 mg/m³ poussière inhalable   |
| Suisse                                     | Remarque (CH)       | www.suva.ch/waswo/1903.f       |
| Suisse                                     | Remarque (VBT – CH) | www.suva.ch/waswo/1903.f       |
| Pas de données pour la France sous ce CAS  |                     |                                |

19/08/2021 FR (français) FDS Réf.: SORKIL G GRAINS EDI FR 3/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des jeunes travailleurs, par des femmes en enceinte ou mères qui allaitent est interdite, car le produit contient une sustance classée CMR. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la rubrique 15.

#### Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme EN ISO 374-1 :2016/type A ou équivalent). Le port des gants est obligatoire lors de la manipulation des grains en vrac et recommandé pour les sachets. Se laver les mains après toute manipulation

#### Protection oculaire:

En cas de risque de production excessive de poussières, porter des lunettes. Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements de travail normaux. Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire (APF10) lors du transvasement des grains en vrac.

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide Apparence : Grains. Couleur Bleu.

Odeur caractéristique.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition Sans objet

Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Température de décomposition

Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable. Pression de vapeur : Non applicable Pression de vapeur à 50 °C Sans objet

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible

Solubilité Eau: soluble

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable Viscosité, dynamique Non applicable

Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif. Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

19/08/2021 FDS Réf.: SORKIL G GRAINS EDI FR FR (français) 4/7

### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### Possibilité de réactions dangereuses 10.3.

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

#### Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

### **SORKIL G GRAINS**

DL50 orale rat DL50 de l'appât est supérieure à 25 g/kg masse corporelle.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé

Indications complémentaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire au foetus.

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(exposition répétée)

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. **Toxicité**

Toxicité aquatique aiguë : Non classé Toxicité chronique pour le milieu aquatique Non classé

# **SORKIL G GRAINS**

2 g/l CL50 poisson 1

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

### **SORKIL G GRAINS**

Persistance et dégradabilité Non établi.

### Potentiel de bioaccumulation

### **SORKIL G GRAINS**

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

#### Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

19/08/2021 FR (français) FDS Réf.: SORKIL G GRAINS EDI FR 5/7

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas jeter le produit dans les canalisations, égouts et dans les cours d'eau.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les emballages usagés et les appâts non consommé doivent être collectés et déposés en

déchetterie ou dans tout autre centre de collecte approprié.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR  | IMDG           | IATA           |
|--|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU                                   |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                 |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### - Transport par voie terrestre

Non applicable

### - Transport maritime

Non applicable

### - Transport aérien

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Contient une substance CMR

#### 15.1.2. Directives nationales

Homologation: N° AMM: FR-2013-0111

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indications de changement:

Révision - Voir : \*.

19/08/2021 FR (français) FDS Réf.: SORKIL G GRAINS EDI FR 6/7

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

| Acute Tox. 1 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1   |
|---------------------------|--|
| Acute Tox. 1 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1   |
| Acute Tox. 1 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1   |
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4   |
| Acute Tox. 4 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4   |
| Aquatic Acute 1           | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1  |
| Aquatic Chronic 1         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1   |
| Aquatic Chronic 3         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3   |
| Eye Dam. 1                | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1  |
| Repr. 1B                  | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B  |
| Skin Irrit. 2             | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2  |
| STOT RE 1                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1                               |
| STOT SE 3                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3                                |
| H300                      | Mortel en cas d'ingestion.   |
| H302                      | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H310                      | Mortel par contact cutané.   |
| H315                      | Provoque une irritation cutanée.   |
| H318                      | Provoque des lésions oculaires graves  |
| H330                      | Mortel par inhalation.   |
| H332                      | Nocif par inhalation.  |
| H335                      | Peut irriter les voies respiratoires.  |
| H360D                     | Peut nuire au foetus.  |
| H372                      | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.   |
| H373                      | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400                      | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| H410                      | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |
| H412                      | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                 |

Methode utilisée : propriétés des substances actives et méthodes de calcul

Annule et remplace la fiche de sécurité précédente. \* informe des dernières modifications effectuées.

### FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables

19/08/2021 FR (français) FDS Réf.: SORKIL G GRAINS EDI FR 7/7